

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Goumoens-la-Ville, le 15 mai 2020

Municipalité de St-Barthélemy
Route du Village 82
1040 St-Barthélemy

Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux,

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau et suite à une analyse des risques, l'AIAE effectue des prélèvements d'eau potable à divers endroits du réseau et ceci, des captages à la distribution aux communes. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour analyses officielles.

Les dernières analyses effectuées sur le périmètre de l'association montrent une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, le Comité de direction de l'AIAE, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant la législation en vigueur. En effet, un risque pour la santé des consommateurs, à long terme, ne peut être exclu.

Nous avons immédiatement pris les mesures suivantes :

- Les sources touchées sont dans un premier temps mises hors service.
- L'eau potable est mélangée à partir de plusieurs captages.

De nouvelles analyses seront effectuées très prochainement afin de s'assurer qu'elles respectent les valeurs maximales prévues par la loi sur les denrées alimentaires lors de sa distribution. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la concentration de ces métabolites et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions.

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

L'interdiction d'utilisation du chlorothalonil au 1^{er} janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau.

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :


« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées ».

Nous restons bien sûr à disposition pour toute question utile. Vous trouverez également de plus amples informations dans l'argumentaire de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).

Nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



E. Glauser

La Secrétaire :



Y. Morier

Copie : OFCO, M. Ducry, Av. des Boveresses 155, 1066 Epalinges